



## Accusation pour delit de fuite

Par **zbobo**, le **02/04/2013 à 19:00**

Bonjour,

je vous explique mon affaire je n arrive pas à ma sortir et je ne sais pas vraiment quelles démarches engagées.

Je suis accusé de délit de fuite, j'aurai endommagé un véhicule en stationnant sur une place en épis devant mon domicile.

Cependant je n'étais pas présent se jour la et le véhicule est resté stationné sur cette place de stationnement toute la durée de we. Les fait se serait produit le dimanche matin. Cependant je n'étais pas présent et ma compagne pourrait témoignée pour le prouvée.

La personne m'accusant des faits m'a laissé un mots sur mon pare brise m'indiquant que "j'ai arraché la peinture de son véhicule, indiquant qu elle a pris mes coordonnées d'assurances et que j'aurais touché sa voiture avec mon avant gauche sur sont aile gauche"

J'ai joint cette personne dans la semaine suivante ou elle m'annonce quel a portait plainte et que pour retirer la plainte je dois faire un constat en tord. Après réflexion je décide de ne pas donner suite à cette affaire me sachant pas en tord et sentant l'arnaque.

3 moi après je suis convoqué à la police et on me laisse aucune chance de me défendre, le policier ne prenant pas en compte mes arguments et étant clairement du côté du déposant de la plainte.

Quels sont mes recours dans ce ka?

Plusieur anomalie m'interpèle mais le policier ne prend pas mes éléments en considération.

Le délit de fuite est t il justifier si mon véhicule n'a pas bouger du week end et qu il a eu largement le temps de prendre mes coordonnées (il l'écrit de lui même sur un papier.

La rue étant en double sens de circulation et les place en épis en marche avant, si il se gare en marche arrière il a couper le sens de circulation et devrait être en infraction (le policier ne reconnais pas cette élément), le témoignage de ma compagne peut il enfin être pris en considération et enfin les dégradations majeur du plaignant se situe au dessus 60cm alors

qu'à cette hauteur je n'est quasi aucune marque; le policier ne veut également pas reconnaître ce point.

Merci d'avance pour vos conseils qui pourront m'aider à réagir et me sortir de cette affaire qui ale don de me faire sortir de mes gons.

merci.

Par **Tisuisse**, le **03/04/2013** à **15:08**

Bonjour,

Prenez un avocat et faites vous défendre par celui-ci devant la juridiction compétente.

Par **zbobo**, le **03/04/2013** à **18:15**

merci c est ce que je pensais faire mais sur cette affaire y a beaucoup d'incohérence et je voulez savoir lesquelles je peux mettre en avant pour me defendre.

Par **chaber**, le **03/04/2013** à **18:20**

bonjour

[citation]Cependant je n'était pas présent se jour la et le véhicule est resté stationné sur cette place de stationnement toute la durée de we.[/citation]vous pouvez déjà recueillir des témoignages manuscrits (avec copie carte d'identité)